

## Fiscalité des groupes de sociétés

Session de formation IKONE Juris/LexisNexis  
Mardi 15 octobre 2024 / demi-journée  
Hôtel ONOMO - Boulevard Al Massira

LexisNexis et IKONE Juris organisent une session de formation stratégique sur la « Fiscalité des groupes de sociétés », le mardi 15 octobre 2024, de 09h00 à 13h00 à l'hôtel ONOMO Casablanca City Center, Boulevard Al Massira.

La gestion fiscale d'un groupe de sociétés revêt une grande importance, notamment en raison de son impact sur la stabilité financière de la société mère et de ses filiales. Lorsque cette gestion est efficiente, elle permet d'optimiser la situation fiscale de l'entreprise, de gérer les potentiels risques, d'assurer une organisation stratégique du groupe et de garantir la conformité.

Afin d'adopter les meilleures pratiques en la matière, cette session de formation vise à permettre aux opérateurs concernés d'identifier et d'évaluer les implications fiscales associées à leurs différentes opérations, qu'il s'agisse des sociétés mères marocaines et de leurs filiales établies au Maroc ou à l'étranger, ou de sociétés étrangères dont les filiales sont établies au Maroc.

### Intervenant :

- **Julien NOUCHI**, Avocat fiscaliste – Gide Loyrette Nouel

### Objectifs de la formation :

- Comprendre la fiscalité appliquée aux groupes de sociétés nationaux ;
- Appréhender la fiscalité appliquée aux groupes de sociétés internationaux et aux opérations transfrontalières ;
- Maîtriser les aspects fiscaux liés aux prix de transfert ;
- Identifier les règles fiscales relatives aux opérations de restructuration nationales et transfrontalières.

### Public cible :

- Dirigeants d'entreprises ;
- Directeurs, responsables fiscaux, juridiques et financiers ;
- Juristes, fiscalistes, comptables d'entreprise ;
- Experts comptables / Avocats.

## Programme

### **1er axe : Fiscalité des groupes de sociétés marocains**

- Impact des modalités d'investissement : capital/dette ;
- Fiscalité des revenus : intérêts/dividendes ;
- Cession d'une filiale ou branche d'activité.

### **2ème axe : Fiscalité des groupes de sociétés internationaux**

- Transfert des revenus du Maroc vers l'étranger : dividendes/intérêts ;
- Fiscalité des revenus générés par les filiales et succursales étrangères : dividendes/profits..etc ;
- Fiscalité des flux de prestations de services ;
- Application des conventions fiscales (établissement stable, immobilier ... etc) ;

### **3ème axe : Prix de transfert**

- Impact sur les flux ;
- Exigence de documentation ;
- Contrôle fiscal.

### **4ème axe : Opérations de restructuration d'un groupe de sociétés**

#### a. National :

- Régime de droit commun ;
- Régimes incitatifs : transferts intragroupe / Transfert d'immeuble ou d'une branche d'activité à une holding

#### b. A l'international :

- Apport / cession direct des titres d'une société marocaine ;
- Apport / cession indirect des titres d'une société marocaine ;
- Impact des conventions fiscale

## Bulletin d'inscription

**Session de formation - Fiscalité des groupes**  
**Mardi 15 octobre 2024 / de 09h00 à 13h00**  
**Hôtel ONOMO - Boulevard Al Massira**

Participant	
Nom/Prénom	
Fonction	
Société	
Entreprise	
ICE	
Adresse et ville	
Adresse de facturation	
Tel	
E-mail	

Dates : Mardi 15 octobre 2024  
 Horaires : De 09h00 à 13h00  
 Lieu du séminaire : Hôtel ONOMO, Bd Massira  
 Documentation : Support

## Conditions de participation

### Tarifs

**Montant par personne :**

**2500 MAD/HT**

*Tarif soumis à la TVA (20%)*

*Ce prix comprend les documents remis durant la formation, les rafraîchissements et les pauses café.*

*Les tarifs sont définitifs et non-modifiables.*

*\*Parking non-inclus*

### Conditions de paiement

Les factures sont émises en MAD par IKONE Juris

Les paiements doivent être reçus dans leur intégralité 60 jours après la formation.

Les règlements sont à effectuer :

- par chèque bancaire à l'ordre d'IKONE Juris (5 - rue Assaad Ibnou Zarara, 20000 Casablanca, Maroc) ; ou
- par virement bancaire : Banque CFG Bank, agence Massira Khadra, Casablanca, RIB : 050 780 001 0103894152001 65

### Remboursement et annulation

Toute annulation de commande sera soumise aux conditions suivantes :

- Pour toute annulation effectuée 7 jours avant la date prévue de livraison (J-7), des frais d'annulation de 20% du montant total de la commande seront appliqués.
- Pour toute annulation effectuée 3 jours avant la date prévue de livraison (J-3), des frais d'annulation de 50% du montant total de la commande seront appliqués.

Si IKONE Juris annule définitivement la formation sans la replanifier, IKONE Juris remboursera les sommes perçues moins un montant correspondant à tout frais engagé par IKONE Juris en lien avec la fourniture des services.

### Règlement

Je m'engage à régler à réception d'une facture.

Date, cachet et signature

Bulletin d'inscription à retourner dûment  
complété, signé et cacheté à IKONE Juris  
Mme Fatima Zahra Lekchiri, mail :  
fz.lekchiri@ikoneconseil.ma, mob. : +212(0)6 65  
01 70 76 / Tél. : +212(0)5 22 98 35 12